



Le 04 décembre 2020,

Le Secrétaire Général du SNPAM CGT

à

Monsieur Thierry COQUIL
Directeur des Affaires Maritimes
par Voie Électronique

Objet : Protestation des équipages sur les conditions de préfiguration du DCS hauturier

Monsieur le directeur des Affaires Maritimes,

La reconfiguration de la flotte et des équipages du dispositif français de contrôle des pêches anime nos échanges depuis près de trois ans. Si des avancées notables dans la modernisation des moyens nautiques, unanimement saluées par les agents embarqués et leurs organisations syndicales sont à relever, la phase finale de la préfiguration du dispositif, la plus sensible, soulève un large mouvement de réprobation voire de rejet.

Les modalités de mise en œuvre comme la méthode choisie sont source de grande.

Agents et Organisations Syndicales ne sont pas hostiles au changement, ils le réclament. Investis dans leur mission et passionnés, ils ont tracé une ligne rouge dès l'amorce des négociations : « Toute mesure susceptible d'impacter négativement le dispositif de contrôle et de gestion de la ressource halieutique serait vigoureusement combattue. »

- Parce que le projet de l'administration de réduire la taille des équipages par bâtiment ainsi que le nombre annuel de mission porte atteinte à l'efficacité des moyens, ces modalités sont inacceptables.

- A peine initiée, la méthode de travail nouvellement adoptée par la DAM via un groupe métier *ad hoc* produit ses effets délétères. La confidentialité de ce conclave autorise toutes les manœuvres et arrangements pour remanier, à la main, les équipages comme les attributions de fonctions sans règles ni cadre. En outre, la volonté affichée de confier la gestion de sujets aussi stratégiques au niveau des Directions Inter-Régionales de la Mer participe, pour la CGT, à une dangereuse fuite en avant qui conduit la Direction des Affaires Maritimes à perdre ses capacités de pilotage pour une politique maritime intégrée.

Alertés par les nombreuses sollicitations, nous avons proposé aux agents, sans exclusive, de se prononcer. Ce qui ressort de l'expression des personnels embarqués est très fort. Le rejet des points exposés dans le présent courrier est massif.

La participation ultra-majoritaire à la pétition, portée par trois organisations syndicales, laisse augurer un mouvement social certain si le dialogue devait être rompu.

Pour le SNPAM-CGT, la grève n'est pas une fin en soi. Si elle n'en fétichise pas le moyen, elle l'assume sans faiblir en ce qu'il constitue un droit comme le moteur des avancées sociales.

La période actuelle, liée eu Brexit, est délicate pour la pêche française. Déjà, par crainte de friction en forme de « bataille navale », les moyens de l'État sont mobilisés pour être opérationnels sur zone durant les fêtes de fins d'année.

Face aux enjeux en terme de souveraineté, d'encadrement d'une filière économique et de la gestion de l'environnement marin, la CGT ne se résout pas à voir un dispositif qui aujourd'hui réalise 2/3 des résultats avec 20% des moyens, menacé faute de ne pas pouvoir bénéficier de 1 agent par bordée, soit 8 agents au total !

Nous bâtissons une stratégie à 20 ans d'encadrement des usages au sein des eaux maritimes métropolitaines françaises et communautaires. A l'heure de la prise de conscience du retour en grâce du régalien et du contrat de plan, la CGT, refuse que tout un pan de la politique maritime de la France soit impacté pour à peine quelques postes.

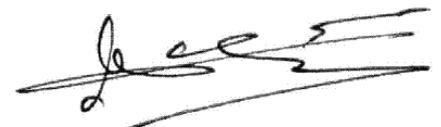
La CGT a l'honneur de vous saisir, Monsieur le Directeur, pour qu'une suite concrète et satisfaction soient données à l'expression des personnels :

- par la constitution d'une instance centrale de concertation sur l'attribution des postes,
- par la planification des recrutements propres à assurer le retour à 9 missions par patrouilleurs, avec un effectif supérieur à 15 agents par bordée.
- par la mise en place d'un véritable projet de valorisation des corps maritimes du Ministère, incluant les conditions de passage de C en B et de B en A.
- par l'arrêt des recrutements d'agents sous statut militaire qui décale l'équilibre trouvé et bloquent le déroulement de carrière des personnels civils.

Le SNPAM-CGT sollicite une audience en présentiel, sans délai dès le confinement levé, afin d'échanger avec vous et le cabinet de Madame la Ministre sur ces points.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Secrétaire Général



Nicolas MAYER

Copie : Cabinet de Mme Annick GIRARDIN, Ministre de la Mer